

FORCE OUVRIÈRE SE BAT ET SE BATTRA POUR LE MAINTIEN DES PENSIONS AU TRIMESTRE A ÉCHOIR

Nous avons abordé la situation comptable au 30 septembre 2011, la politique de financement de la trésorerie du régime des IEG pour l'avenir et ses besoins post 2012 ainsi que les stratégies proposées par la Direction de la CNIEG en cas de défaillance inattendue d'un établissement bancaire.

Pour Force Ouvrière, nous enregistrons :

- la bonne santé financière de la caisse,
- que le financement de la trésorerie est assuré pour 2012, donc **le paiement trimestriel des pensions à échoir est assuré pour 2012 (ouf !)** !!

Dans un contexte financier fortement instable, tout reste à faire pour pérenniser nos spécificités du régime spécial des IEG.

Au cœur de cette problématique se profile l'ombre de la mensualisation des pensions.

Rappelons au passage que cette mensualisation est fortement préconisée par les pouvoirs publics, qui en ont inscrit le principe du choix dans la loi du 9 novembre 2010. Ce qui semble être, pour beaucoup d'acteurs, l'unique solution au problème de financement de la trésorerie du régime.

Il faut savoir que si les pensions sont versées trimestriellement à échoir, la caisse ne recouvre sa trésorerie, pour assurer les virements aux pensionnés, qu'après avoir encaissé l'ensemble des flux, garantissant son équilibre financier.

Cela explique que régulièrement pour payer les pensions en temps et en heure, la caisse doit emprunter auprès des banques, les sommes nécessaires pour assurer ces paiements (en 2011 jusqu'à 900 Millions d'€).

Or, des «avatars» récents ont conduit une banque à ne pas honorer ses engagements envers la caisse, ce qui a mis en danger le versement des pensions à l'échéance du mois d'octobre 2011.

La caisse a alors fait appel à l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (**ACOSS**), que l'on peut considérer comme une banque centrale.

L'ACOSS a été sollicitée par la CNIEG pour anticiper de 10 jours un règlement qui était prévu en sa faveur.

Pour l'exercice 2012, la caisse a trouvé un financement auprès des banques, ainsi qu'un nouvel accord avec l'ACOSS pour honorer les échéances trimestrielles à venir.

Nous ne sommes toutefois pas à l'abri d'une autre situation semblable en fonction de la situation économique dans les périodes à venir (défaillance d'un partenaire bancaire en cours d'année) !

Pour autant, les administrateurs Force Ouvrière Énergie et Mines n'acceptent pas d'être mis devant le fait accompli de la mensualisation, mais souhaitent analyser toutes les hypothèses possibles pour l'éviter.

Les administrateurs Force Ouvrière Énergie et Mines ont rappelé lors de ce conseil leur attachement à la pérennisation du régime spécial des IEG, de ses spécificités, et notamment le paiement trimestriel des pensions au trimestre à échoir.

Pour FO, nous avons rappelé notre volonté de garder la maîtrise de la pérennité du régime des IEG et avons donné notre accord pour que les instances du Conseil d'Administration analysent toutes les hypothèses de financement et alternatives à la mensualisation du paiement des pensions.

Un effet boomerang du relevé de conclusion sur les retraites de 2008, pourquoi en sommes-nous là ?

Il faut remonter au relevé de conclusion sur les retraites de 2008 et rappeler de nous étions contre.

Nous avons raison à tel point que Direction et Organisations Syndicales signataires n'ont prévu aucune avance de trésorerie permettant de faire face au versement trimestriel des pensions à échoir, ce qui aurait évité à la caisse de s'endetter cycliquement et nous n'aurions jamais connu les difficultés actuelles.